

---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 24 février 2020 à 8 h 30  
Salle multifonctionnelle, 500, Montée de l'Église, L'Île-Bizard**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur Normand MARINACCI, Maire d'arrondissement  
Monsieur Christian LAROCQUE, Conseiller d'arrondissement  
Madame Suzanne MARCEAU, Conseillère d'arrondissement  
Monsieur Yves SARAULT, Conseiller d'arrondissement  
Monsieur Robert SAMOSZEWSKI, Conseiller d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

Monsieur Moustapha DIOP, chargé de communication  
Monsieur Pierre Yves MORIN, Directeur des travaux publics  
Madame Edwige NOZA, Secrétaire d'arrondissement substitut  
Madame Louise RICHARD, Directrice de la culture, sports, loisirs et développement social

\_\_\_\_\_

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19)

\_\_\_\_\_

**10 - Ouverture de la séance**

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 8 h 30.

\_\_\_\_\_

**CA20 28 043**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement**

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard — Sainte-Geneviève du lundi 24 février 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

\_\_\_\_\_

**10 - Période de questions du public**

Aucune question.

---

**CA20 28 044**

**Règlement autorisant un emprunt de 3 667 000 \$ pour le financement des travaux de réfection routière - Règlement 0820-001 (PTI 2020-2021-2022)**

ATTENDU que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme d'immobilisations de l'arrondissement;

ATTENDU qu'avis de motion du règlement numéro 0820-001 a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 4 février 2020 par la résolution numéro CA20 28 033;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 0820-001 a été déposé à la séance du conseil d'arrondissement du 4 février 2020 par la résolution numéro CA20 28 033;

ATTENDU qu'une copie du règlement et du sommaire décisionnel ont été remis aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

LE TOUT, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 3 667 000 \$ pour le financement des travaux de réfection routière - Règlement numéro 0820-001, sujet à l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**CA20 28 045**

**Règlement autorisant un emprunt de 5 114 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments de l'arrondissement - Règlement 0820-002 (PTI 2020-2021-2022)**

ATTENDU que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme d'immobilisations de l'arrondissement;

ATTENDU qu'un avis de motion du règlement numéro 0820-002 a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 4 février 2020 par la résolution numéro CA20 28 032;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 0820-002 a été déposé à la séance du conseil d'arrondissement du 4 février 2020 par la résolution numéro CA20 28 032;

ATTENDU qu'une copie du règlement et du sommaire décisionnel ont été remis aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

LE TOUT, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 5 114 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments de l'arrondissement - Règlement 0820-002, sujet à l'approbation des personnes habiles à voter et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1202714002

---

**CA20 28 046**

**Levée de la séance**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

De lever la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 24 février 2020, à 8 h 39.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

---

Monsieur le maire d'arrondissement déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature.

---

Normand MARINACCI  
Maire d'arrondissement

---

Edwige NOZA  
Secrétaire d'arrondissement substitut

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 avril 2020.